

MAI / JUIN

- le troisième conseil d'école : bilan des activités pédagogiques de l'année, structure pédagogique envisagée en prenant en compte l'hétérogénéité des résultats des élèves sachant que des modifications pourront avoir lieu à la rentrée.
- faire visiter le collège aux CM2
- l'inscription au prochain plan de formation continue
- planification des travaux d'été après la visite d'architecture et de la commission de sécurité
- contrôle de l'assiduité scolaire
- clore les comptes de coopérative par le mandataire (jusqu'au 30 septembre)

Et pendant toute l'année,

- diffuser l'information concernant les activités en cours dans l'école aux parents (les projets de classes, les choix pédagogiques, le projet de l'école, les résultats aux évaluations, les actions marquantes ...)
- archiver et ranger dans les registres tous les comptes - rendus des réunions.
- contrôler l'assiduité scolaire en signant les registres d'appel en fin de mois